

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de la Paroisse Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle
des séances du conseil le quinzième jour d'octobre 2018 (15/10/2018)
à compter de 13 heures (13h00) et à laquelle assemblée sont
présents les conseillers suivants :

Guy Dessureault Marlène Doucet Micheline Demers
Robert Tessier

Sont absents : Lucie Geoffrion - Serge Trudel – Gaétan Beauchesne

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy
Dessureault, maire. Mme Sylvie Genois, secrétaire trésorière, est
aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

Il est constaté que la convocation a été faite par le maire Guy
Dessureault et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis
par le code municipal.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

1. Soumission du contrat des collectes et transport des ordures.

Résolution 2018-10-168 Soumission du contrat des collectes et
transport des ordures.

ATTENDU la soumission de Service Cité Propre pour la collecte et
transport des ordures porte à porte;

ATTENDU que cette soumission est pour une durée de 3 ans soit
2019 -2020- 2021.

Il est proposé par M. Robert Tessier
appuyé par Mme Micheline Demers
et résolu d'adopter ce qui suit :

- d'accepter la soumission de Service Cité Propre et d'autoriser
les paiements de la soumission pour les années suivantes :
 - 2019 32 375\$
 - 2020 32 375 \$
 - 2021 33 023 \$
- autoriser la MRC de Mékinac à signer le contrat avec le
soumissionnaire Service Cité Propre pour et au nom la
municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par Robert Tessier, appuyé par
Marlène Doucet. Il est 13 heures 25.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière